



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

TC/XXI/6

ORIGINAL: anglais.

DATE: 25 septembre 1985

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Vingt et unième session
Genève, 12 et 13 novembre 1985

REVISION DU RAPPORT TYPE DE L'UPOV SUR L'EXAMEN TECHNIQUE

Document établi par le Bureau de l'Union

1. A sa vingtième session, le Comité technique a pris les décisions suivantes :

"i) le rapport type de l'UPOV sur l'examen technique (ST/IX/4, annexe VIII) doit être révisé de façon à permettre son utilisation non seulement au niveau international mais aussi au niveau national;

"ii) la numérotation des caractères dans le rapport d'examen doit être la même que dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV;

"iii) le rapport d'examen doit reprendre le libellé des niveaux d'expressions et la note correspondante;

"iv) le recours au rapport type de l'UPOV sur l'examen technique ne doit entraîner aucun surcroît de travail;

"v) les experts de la République fédérale d'Allemagne établiront un projet de révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique".

(Voir le paragraphe 24 du document TC/XX/12 Prov.)

2. L'annexe I du présent document contient un projet de modèle de description de variété établi par les experts de la République fédérale d'Allemagne. On trouvera à l'annexe II du présent document un exemple concret de description de variété établie par ces experts sur la base du modèle présenté dans l'annexe I.

3. Aux fins de comparaison, le Bureau de l'Union a reproduit à l'annexe III le texte du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique utilisé actuellement et figurant dans l'annexe VIII du document ST/IX/4 ou dans la section 23 de la Collection des textes de la Convention de l'UPOV et d'autres documents importants établis par l'UPOV.

4. Une attention particulière doit également être accordée aux paragraphes 57 à 62 et à l'annexe II du document TC/XXI/3 où figurent les vues exprimées en la matière par les groupes de travail techniques.

[Trois annexes suivent]

TC/XXI/6

[Original : allemand]

ANNEXE I

.....
 Autorité
 Date

DESCRIPTION DE LA VARIETE

Espèce :

 Nom botanique

Variété : N° demande :

Demandeur :
 Dénomination variétale proposée
 ou référence de l'obtenteur :

A. GroupementCaractèresNiveau d'expressions

.....

B. CaractèresNiveaux d'expressionsNotes

Principes directeurs
 d'examen de l'UPOV
 (n° et date doc.)

(selon les résultats de
 l'examen technique obtenus
 de 19.. à 19.. à

1.
 2.
 n 1. [caractère utilisé uniquement au niveau national et ne figurant pas
 dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV]
 3.

C. Variétés similairesCaractère

.....
 variété décrite

.....
 variété similaire

.....
 variété similaire

.....
 n°
 niveau d'expres-
 sion/note
 niveau d'expres-
 sion/note
 niveau d'expres-
 sion/note

D. Remarques

[L'annexe II suit]

OFFICE FEDERAL DES OBTENTIONS VEGETALES

16 septembre 1985

DESCRIPTION DE LA VARIETE

Espèce : orge d'hiver (Hordeum vulgare L.)

Variété : Andrea N° de la demande : GW 649

Demandeur : W. von Borries-Eckendorf oHG Dénomination variétale proposée ou
Postfach 12 06 référence de l'obtenteur :
D-4817 Leopoldshöhe 3 ECK.210978

A. Groupement

<u>Caractères</u>	<u>Niveau d'expression</u>
Feuilles de la base : pilosité des gaines	présente
Epi : nombre de rangs	plus de deux
Grain : type de pilosité de la bagette	longue
Grain : pilosité du sillon	absente
Dernière feuille : pigmentation anthocyanique des oreillettes	présente

B. Caractères

<u>Caractères</u>	<u>Niveaux d'expressions</u>	<u>Notes</u>
Principes directeurs d'examen de l'UPOV TG/19/7, 1981-10-26	(selon les résultats de l'examen technique obtenus de 1982 à 1984 à Rethmar)	
1. Plante : port au tallage	demi-dressé à demi-étalé	6
2. Feuilles de la base : pilosité des gaines	présente	9
n 1. Feuilles de la base : intensité de la pilosité des gaines	moyenne	5
3. Dernière feuille : port	demi-récurvé	5
4. Dernière feuille : pigmentation anthocyanique des oreillettes	présente	9
5. Dernière feuille : intensité de la pigmentation anthocyanique des oreillettes	faible	3
n 2. Dernière feuille : longueur du limbe	moyen à long	6
n 3. Dernière feuille : largeur du limbe	moyen à large	6

TC/XXI/6
Annexe II, page 2

<u>Caractères</u>	<u>Niveaux d'expression</u>	<u>Notes</u>
6. Dernière feuille : glaucescence de la gaine	moyenne à forte	6
7. Epoque d'épiaison (premier épillet visible sur 50% des épis)	moyenne à tardive	6
8. Barbes : pigmentation anthocyanique des pointes	présente	9
9. Barbes : intensité de la pigmentation anthocyanique des pointes	faible	3
10. Epi : glaucescence	faible à moyenne	4
11. Epi : port	demi-incurvé à incurvé	6
12. Plante : hauteur (tige et épi)	moyenne à longue	6
13. Epi : nombre de rangs	plus de deux	2
14. Epi : forme	non observée	
15. Epi : compacité	demi-lâche à demi-compact	3
16. Barbe : longueur par rapport à l'épi	plus longue	3
17. Barbe : denticulation marginale	présente	9
18. Rachis : longueur du premier article	non observée	
19. Rachis : incurvation du premier article	non observée	
20. <u>Orge à deux rangs seulement</u> : Rachis : bosse des articles (au tiers moyen de l'épi)	sans objet	
21. <u>Orge à plus de 2 rangs seulement</u> : Rachis : importance du zigzag (alignement des articles du tiers moyen de l'épi)	moyenne	5
22. Epillet stérile : disposition (comme pour 20)	sans objet	
23. Epillet stérile : longueur de la glumelle inférieure (comme pour 20)	sans objet	
24. Epillet stérile : forme de l'extrémité (comme pour 20)	sans objet	
25. Epillet médian : longueur de la glume et de l'arête par rapport au grain	plus longues	3
26. Grain : type de pilosité de la baguette	longue	2
27. Grain : glumelles	présentes	9
28. Grain : pigmentation anthocyanique des nervures de la glumelle inférieure	faible	3
29. Grain : denticulation des nervures dorsales internes de la glumelle inférieure	forte	7
30. Grain : pilosité du sillon	absente	1
31. Grain : disposition des lodicules	non observée	
32. Grain nu : couleur de l'aleurone	colorée	2
33. Type de développement	type alternatif	2
34. Réaction au DDT	non observée	

C. Variétés similaires

Caractère	Andréa (GW 649)	Bollo (GW 235)
-----------	-----------------	----------------

6. Dernière feuille : glaucescence de la gaine	moyenne à forte (6)	faible à moyenne (4)
---	---------------------	----------------------

D. Remarques

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

RAPPORT TYPE DE L'UPOV SUR L'EXAMEN TECHNIQUE

Autorité qui a demandé l'examen	N° de la demande
Autorité qui a effectué l'examen	N° de référence

INFORMATIONS GENERALES

1. <u>espèce</u> (nom commun et nom latin):	2. <u>date de la demande</u> (dans l'état qui a demandé l'examen):
3. <u>demandeur</u> (nom et adresse) :	
4. <u>dénomination proposée</u> :	<u>référence de l'obtenteur</u> :
5. <u>station d'examen</u> :	6. <u>lieu(x) et année(s) d'examen</u> :

RESULTATS DE L'EXAMEN TECHNIQUE
(le cas échéant, ajouter des feuilles séparés)

7. <u>rapport sur les caractères distinctifs</u> :
8. <u>rapport sur l'homogénéité</u> :
9. <u>rapport sur la stabilité</u> :

CONCLUSION

10. <u>Conclusion de l'autorité qui a effectué l'examen sur la base des résultats de l'examen technique:</u>
a) La variété
<input type="checkbox"/> peut être distinguée de toute autre variété
<input type="checkbox"/> ne peut pas être distinguée de toutes les variétés dont l'existence lui est notoirement connue.
b) La variété
<input type="checkbox"/> est suffisamment homogène,
<input type="checkbox"/> n'est pas suffisamment homogène, compte tenu des particularités que présente sa reproduction sexuée ou sa multiplication végétative.
c) La variété
<input type="checkbox"/> est stable
<input type="checkbox"/> n'est pas stable dans ses caractères essentiels.
En cas de conclusion positive, une description de la variété est jointe en annexe au présent rapport.

Lieu et date : Signature :

ANNEXE AU RAPPORT D'EXAMEN TECHNIQUE

Autorité qui a demandé l'examen	N° de la demande
Autorité qui a effectué l'examen	N° de la référence

DESCRIPTION DE LA VARIETE

A. <u>Caractères figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV</u> TG/..../.... (du 1976 - .. - ..)		
caractère	note*	remarques
<u>(exemple : blé)</u>		
1. Coléoptile : pigmentation anthocyanique (au laboratoire)	1. 9. <input type="checkbox"/>	
2. Coléoptile : intensité de la pigmentation antho- cyanique (au laboratoire)	1.2.3.4.5.6.7.8.9. <input type="checkbox"/>	
3. Plante : port	1.2.3.4.5.6.7.8.9. <input type="checkbox"/>	
4. Dernière feuille : port	1.2.3.4.5.6.7.8.9. <input type="checkbox"/>	
etc.	etc.	
B. <u>Différences par rapport aux variétés les plus ressemblantes</u>		
<u>dénomination variétale</u>	<u>différences</u>	
C. <u>Renseignements complémentaires</u>		

* Pour éviter des erreurs, encrer le nombre approprié qui doit également être inscrit dans la case. Une croix dans cette case signifie que le caractère n'a pas été observé.

[Fin de l'annexe III et du document]